

**RAPPORT N° 03/4-105**  
**au Conseil municipal**

**OBJET**

**CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**  
**REPRISE DES ACTIVITES PAR LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal des Enfants a été créé en 1997 et une Convention a été signée entre la Commune, l'association «Saint-Denis 2000», le Rectorat et la Jeune Chambre Economique.

La Commune contribue à ce dispositif en mettant à disposition du CME des moyens financiers et logistiques, l'association «Saint-Denis 2000» mettant à sa disposition des moyens humains pour l'encadrement et l'animation de ses activités.

Dans le cadre de la Loi sur la Démocratie de Proximité, l'association «Saint-Denis 2000» a saisi la Commune afin qu'elle examine les possibilités d'intégration de ce dispositif au sein d'un de ses services, dès la rentrée scolaire de septembre 2003.

La Commune s'est prononcée favorablement pour que cette activité organisée en direction des enfants des écoles primaires et élémentaires soit «municipalisée».

Néanmoins, ce transfert d'activités s'accompagnera de celui des moyens humains affectés à l'encadrement de l'action, à savoir : deux agents permanents (coût salarial annuel de 54 216 euros). Ces deux agents auront pour mission de travailler sur les programmes d'actions et de formation, d'assurer une assistance permanente auprès des enfants, de participer aux Commissions, d'assurer le Secrétariat et l'organisation des rencontres selon les besoins exprimés par le CME.

Ils devront être assistés dans leur mission par des animateurs qui seront chargés de suivre et de piloter les réunions de Commissions et les séances plénières du CME. Cette prestation de services sera achetée à l'association «LES FRANCAS» pour assurer l'animation du dispositif.

Les élections des futurs Conseillers auront lieu au cours du mois d'octobre. Au sein de chaque école, deux enfants seront élus : un Conseiller en CM2 et un suppléant en CM1.

Les séances plénières débiteront au cours du mois de novembre.

Dans le cadre de la reprise des activités du CME, la Commune s'engage à :

- voter un budget pour le fonctionnement et la mise en place des projets ;
- mettre à disposition du CME les moyens logistiques suivants :
  - le matériel de vote de chaque élection annuelle,
  - une assistance pour l'organisation des élections,

## RAPPORT N° 03/4-105

- des moyens de transports lors des réunions de Commissions ou de séances plénières,
- des salles lors des réunions de commissions ;
- à verser les cotisations annuelles pour l'adhésion du CME à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes.

Le Rectorat de l'Académie de La Réunion s'engage à :

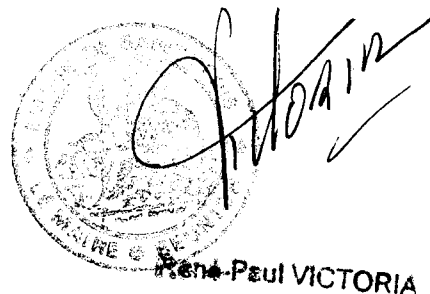
- appuyer la démarche, en incluant lors des cours d'Instruction Civique des créneaux de travail en relation avec le CME ;
- sensibiliser et impliquer le corps enseignant de chaque école.

En conséquence, je vous demande d'approuver :

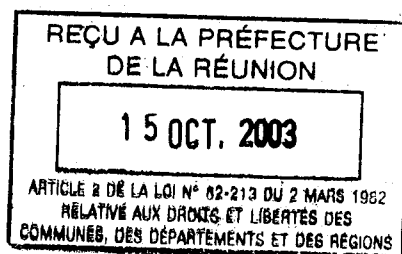
- la reprise des activités du Conseil Municipal des Enfants par la Commune,
- le transfert de deux agents de l'association «Saint-Denis 2000» à la Commune pour l'encadrement de l'action.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/4-105  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 30 septembre 2003**

**OBJET**

**CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS  
REPRISE DES ACTIVITES PAR LA COMMUNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 03/4-105 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Jeunesse et Loisirs, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

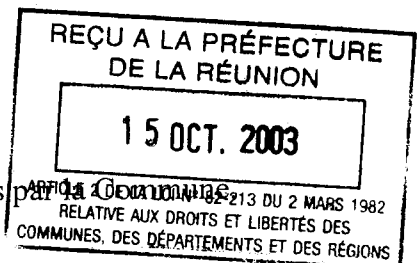
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(1 abstention)**

**ARTICLE 1**

Approuve la reprise des activités du Conseil Municipal des Enfants par la Commune

**ARTICLE 2**

Approuve le transfert de deux agents de l'association «Saint-Denis 2000» à la Commune pour l'encadrement de l'action.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 15 OCT. 2003

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**

**René-Paul VICTORIA**